

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Le mardi, 27 juillet 2021, à la reprise de la séance ordinaire ajournée le 12 juillet 2021 à 20 h 21, les membres du conseil présents par le biais de la plateforme Zoom sont:

Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin et Yolande St-Amant.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire suppléant, monsieur Martin Nadeau.

Monsieur Denis Beaudoin, directeur général par intérim, et madame Caroline Grégoire, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION
NO 191-21**

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 192-21**

DÉMOLITION DES IMMEUBLES SIS AU 1222, RUE CORMIER ET 1201, AVENUE SAINT-ÉDOUARD

ATTENDU les dépôts des demandes d'autorisation de démolir les bâtiments résidentiels unifamiliaux situés au 1222, rue Cormier, par Société Immobilière PBL inc., le 10 juin 2021, d'une part, et au 1201, avenue Saint-Édouard, par 9265-0605 Québec inc., le 8 juillet 2021, d'autre part;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 du règlement 1509 sur la démolition des bâtiments, le conseil municipal a été saisi de ces demandes et en a pris acte lors de la séance publique du 12 juillet 2021;

ATTENDU qu'en vertu des articles 8 et 9 du règlement 1509 sur la démolition des bâtiments, le conseil a fait afficher sur chacun des bâtiments visés par les demandes et publier dans un journal distribué sur son territoire, un avis indiquant que toute personne qui veut s'opposer à ces démolitions doit faire connaître par écrit son opposition à la greffière de la Ville dans un délai de dix (10) jours;

ATTENDU qu'aucune opposition n'a été acheminée à la greffière dans le délai imparti;

ATTENDU que le conseil municipal n'estime pas opportun de tenir une audition publique;

ATTENDU que le conseil municipal, après analyse de ces demandes et de la situation des terrains, désire confirmer son acceptation.

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 27 JUILLET 2021

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les demandes d'autorisation de démolir déposées par Société Immobilière PBL inc., visant le bâtiment résidentiel unifamilial situé au 1222, rue Cormier et par 9265-0605 Québec inc., visant le bâtiment résidentiel situé au 1201, avenue Saint-Édouard.

A D O P T É E

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 04.

GREFFIÈRE ADJOINTE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE